



Prêt relais + immobilier et tiers personne - Succession

Par **pepette63**, le **08/07/2018** à **11:24**

Bonjour

Suite au décès de notre Papa le 02 juin 2017, nous avons eu de très mauvaises surprises. Notre père était propriétaire de son logement jusqu'en 2007. Il avait une compagne qui elle aussi avait son propre logement. En 2007, ils décident d'acheter une maison qui avait 2 entrées différentes. Notre père a eu son acte notarial d'achat pour 152 000 € et Madame pour 142 000 €. Lui achetait le RDC et elle l'étage.

Cette maison devenait en copropriété. Seulement, notre problème d'aujourd'hui est qu'il n'y a eu qu'un seul prêt relais pour 320 000 € et 1 prêt immobilier de 57 000 €. Notre père avait 74 ans et des soucis de santé donc pas d'assurance pour lui mais que pour elle. Comme notre père était 1er emprunteur, que la garantie de vente n'était que sur son appartement, malgré qu'il ait versé dès août 2008, 180 000 € de remboursement, il a été redevable à la place de Mme jusqu'à la vente ???

Merci d'avance pour votre réponse (ils étaient ni mariés et ni pacsé)

Par **pepette63**, le **09/07/2018** à **18:58**

En fait, je sais que cela doit être très difficile à comprendre :

En 2007, chacun des 2 étaient propriétaires de leurs propres logements. Le logement à Papa avait été acheté 144 827 €, elle ??

En décembre 2007, ils décident d'acheter en copropriété une maison qui avait bien 2 entrées différentes. Lui a eu un acte notarial pour l'achat du RDC à 177 760 € et elle pour l'étage à 142 240 €.

Comme les 2 logements n'étaient pas encore vendus, la banque a établi non pas 2 prêts relais mais bien 1 seul prêt relais de 320 000 € et un prêt immobilier de 57 480 € jusqu'en janvier 2019 (Papa aurait eu 86 ans)

En juillet 2008, le bien de notre père était vendu et il a versé 180 000 €, ce qui réglait et sa part de prêt relais. Il a aussi versé 15 460 €

Ensuite, notre père, réglait tous les mois les échéances du prêt immobilier de 750 € et recevait quand même des lettres de relance pour le solde du prêt relais en A/R .

C'est en 2011, que Mme a vendu son bien et a versé 97 526.01 € pour le prêt relais. Combien a t-elle vendu ??

Il restait toujours le prêt immobilier en cours et un solde de 42 473.99 € pour le prêt relais.

C'est alors que l'on découvre, pour un nouveau prêt immobilier de 49 000 €, une simulation de sa part, une demande prêt avec une signature complètement différente de celle de notre

père et la lettre M qui correspond à son écriture à elle. Pour finir, il semblerait que notre père fut le 1er emprunteur. Il semble que cet emprunt devait finir de rembourser les prêts.

En 2014, ils décident de revendre cette maison et là il y a un seul acte notarial aux 2 noms et il y a un chèque de notre père pour clôturer tous les comptes de Mme pour 75 438 €.

Après cette vente, ils sont allés chacun dans un logement en location.

Papa est décédé en juin 2017.

J'espère que je suis plus claire car comme m'a dit ma banquière, j'ai vu du lourd mais là, c'est du très lourd

Comment est-il possible de faire des prêts en commun si on est ni pacsé, ni mariés et qu'on achète des biens différents à des prix différents.

Est-il possible de faire des prêts aussi élevés à une personne de 74 ans et avec des soucis de cœur ?